

113179

10 JAN. 2012

G: 3200235

A SAFETY BUS

Société par Actions Simplifiée au capital de 103.705 €
Siège social : 46, rue de la Maison Rouge – 77185 LOGNES
517 797 981 R.C.S. MEAUX

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT DU 30 NOVEMBRE 2011

CONSTATANT L'AUGMENTATION DE CAPITAL

L'an deux mil onze,

Le trente novembre,

Au siège social,

Le président, Monsieur Pierre Simon Gustave ELIZABE, demeurant 2 rue des Réservoirs à SAINT-MAURICE (94410), a pris les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour :

- Constatation définitive de l'augmentation de capital de 3.332 € décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 22 novembre 2011.

CONSTATATION DE LA REALISATION DEFINITIVE DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL

Le président expose ce qui suit :

L'assemblée générale extraordinaire des associés réunie le 22 novembre 2011, a décidé une augmentation de capital de 3.332 € pour le porter de 103.705 € à 107.037 €, par l'émission de 476 actions nouvelles de 7 € de valeur nominale chacune, à libérer en numéraire.

Ces nouvelles actions devaient être émises au prix de 94,538 € et être libérées de 7 € de nominal et de 87,538 € pour la prime d'émission.

La souscription des 476 actions nouvelles était réservée par préférence aux associés qui pouvaient souscrire, à titre irréductible, à raison de 476 actions nouvelles pour 14.815 actions anciennes.

Messieurs Pierre Simon Gustave ELIZABE et Pierre ELIZABE, associés, ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription au profit de Monsieur Benoît ADELUS, demeurant 11 rue des Bois à SEVRES (92310) en date du 28 novembre 2011.

Ils ont également renoncé à se prévaloir des dispositions prévues à l'article 12 des statuts en matière de transmission des actions et notamment le III – Droit de péremption, au titre de l'émission de 476 actions nouvelles décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 22 novembre 2011.

Toutes les actions nouvelles ayant été souscrites à titre irréductible et réductible par Monsieur Benoît ADELUS avant l'expiration du délai de souscription, celui-ci a été clos par anticipation le 30 novembre 2011.

Les souscriptions ont été libérées à concurrence de 45.000 € en numéraire et les fonds ont été déposés à la banque CIC Est – Centre d'affaires entreprises – 3, rue des Coutures – 77200 TORCY, laquelle a délivré en date du 30 novembre 2011 ; ledit certificat étant annexé au présentes.

Puis le président se propose de constater la réalisation définitive de l'augmentation de capital et la modification corrélative des statuts.



PAGE ANNULÉ
Article 905 du C.G.J.
Arrêté du 20 Mars 1951

Le président adopte les décisions suivantes :

1°/

Le président, au vu des pièces et documents présentés, constate la réalisation définitive de l'augmentation de capital de 3.332 € décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 22 novembre 2011 ;

2°/

Le président décide en conséquence, sur autorisation de l'assemblée, de modifier comme suit l'article 7 « capital social » des statuts :

ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de cent mille trente sept euros (107.037 €).

Il est divisé en quinze mille deux cent quatre vingt onze (15.291) actions ordinaires de sept euros (7 €) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées, toutes de même catégorie.

o § o

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès-verbal signé par le président et consigné au registre prévu par la loi.

Le président

Pierre Simon Gustave ELIZABE

Enregistré à : - SIE DE LAGNY-SUR-MARNE

Le 16/12/2011 Bordereau n°2011/1 043 Case n°16

Ext 7072

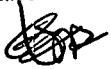
Enregistrement : 375 € Pénalités :

Total liquidé : trois cent soixante-quinze euros

Montant reçu : trois cent soixante-quinze euros

Le Contrôleur

Irène RASOAMANANDRAY
Contrôleuse
des Finances Publiques



PAGE ANNULÉ
Article 905 du C.G.J.
Arrêt du 20 Mars 1958

AGENCE ENTREPRISE TORCY
3 RUE DES COUTURES 77200 TORCY
☎ 01 64 12 55 30 FAX 01 60 05 90 83 ✉ 33831@cic.fr BIC : CMCIFRPP

Augmentation de capital de S.A.S.

Certificat de souscription et de versement délivré par la banque

La banque ci-après :

BANQUE CIC EST AGENCE ENTREPRISE TORCY 3 RUE DES COUTURES 77200 TORCY certifie par la présente,

qu'une somme globale de 3 332 € (Trois mille trois cent trente deux euros euros), représentant 100 % des apports en numéraire, et un montant de 41 668 € correspondant à la prime d'émission dans le cadre de l'augmentation de capital de la société A SAFETY BUS ont été versés en compte spécial :

30087 33831 00020069103 87

ouvert au nom de la société : A SAFETY BUS
ayant pour siège : 46 RUE DE LA MAISON ROUGE 77185 LOGNES

à l'appui des souscriptions à l'augmentation de capital de 103 705 € à 107 037,00 €.

Le présent certificat est établi pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait le 30 novembre 2011

(cachet et signatures habilitées)

CIC Est
CAE TORCY
3, rue des coutures
77202 MARNE LA VALLEE Cedex 1

JST15

BACE ANNULÉ
Article 905 du C.G.I.
Arrêté du 20 Mars 1954